

Appel à contributions pluridisciplinaires sur l'économie politique de la protection sociale

Revue Française des Affaires Sociales

Pour le numéro 4-2012

date limite de soumission au 1er septembre 2012

Cet appel à contributions s'adresse aux chercheurs en économie, sciences
politiques, histoire, droit et sociologie

Le numéro 4-2012 de la revue Française des affaires sociales sera consacré
au thème « Economie politique de la protection sociale ». Les articles sont
attendus au 1er septembre 2012.

1 Objet du numéro – présentation générale

Le projet de ce numéro est de fournir aux lecteurs de la Revue :

1. un point des connaissances sur les évolutions de la protection sociale en France, en Europe, au sein de l'OCDE et dans les autres régions du monde au cours des 20 dernières années. Nous appelons ici des approches descriptives raisonnées (fondées sur les preuves) des réformes mises en œuvre en matière de protection sociale et des discussions les ayant accompagnées, que ces réformes ou discussions aient abouti ou non à changer durablement la configuration des régimes de protection sociale dans les pays en question. Les approches comparatives sur plusieurs pays sont bienvenues et la limite de 20 ans ne doit pas être prise comme une barrière absolue. Par protection sociale, nous entendons ici les mécanismes de transferts entre états du monde pouvant justifier une intervention publique : sont donc inclus les mécanismes de transferts entre actifs et retraités (pensions de retraite), entre bien-portants et malades ou handicapés (prestations maladie, invalidité, dépendance), entre ménages sans enfants et familles (prestations familiales), ainsi qu'entre actifs occupés et non occupés (chômage, revenus minima). Les transferts liés à l'éducation et au logement sont exclus du champ (car il est difficile d'y voir des transferts entre états du monde).
2. un point des débats en sciences sociales (économie en premier lieu, mais aussi sciences politiques, histoire, droit et sociologie) sur les transformations souhaitables (approches normatives) et prévisibles (approches positives) de la protection sociale aujourd'hui et dans un avenir proche. Ces débats portent sur des aspects d'efficience (par exemple, l'effet de la taxation sur la croissance, ou bien les incitatifs liés au fédéralisme fiscal, ou encore les échecs de marché des mécanismes privés de protection sociale) ; ils portent également sur la question de l'équité (entre générations, entre régions, entre classes sociales), des préférences sociales, ainsi que sur les modes d'expression de ces préférences (modes de scrutin ou mécanismes de décision en matière de protection sociale)
3. des articles portant sur des développements récents dans l'analyse de la protection sociale : sont invitées ici des contributions s'appuyant sur les méthodes quasi-expérimentales d'évaluation des politiques publiques,

les méthodes de l'économie expérimentale de révélation des préférences en matière d'équité/justice et de redistribution/solidarité, les approches théoriques des choix publics rationnels, ainsi que les développements récents des approches positives (historiques, notamment) des choix publics. Dans cette catégorie, les présentations de bases de données comparatives internationales (ou entre juridictions ayant vocation à prendre des décisions en matière de protection sociale) sont les bienvenues.

2 Opportunité du thème

La protection sociale pèse aujourd'hui entre un cinquième et un quart du revenu national dans les pays riches, représentant plus de la moitié des dépenses publiques. En outre, l'accélération de la concurrence mondialisée depuis la fin des années 70, puis la plus récente < crise de la dette > dans de nombreux pays (ou états des USA) placent les institutions de protection sociale au cœur d'un paradoxe : elles sont de plus en plus difficiles à financer, en raison de la concurrence fiscale que se livrent les économies nationales et de l'extension des règles de libre concurrence et libre circulation aux services que rendent ces institutions (à la fois en Europe et au sein de l'OMC). Elles sont aussi de plus en plus nécessaires en raison de l'augmentation des risques sociaux liés à l'économie (et du creusement des inégalités de gains d'activité dans une économie de la connaissance et du capital humain). Du coup, les spécialistes de finances publiques, de commerce international et les macro-économistes s'emparent de plus en plus souvent de l'objet < protection sociale >, soit pour s'interroger sur le caractère obligatoire et public de ces institutions et de leur financement, soit pour prôner un contrôle de la dépense, soit encore pour recommander des modes de financement alternatif (impôt ou taxe sur la consommation ou encore prime unique à la place des contributions liées au salaire). De leur côté, les spécialistes de la protection sociale (économistes, politologues, sociologues, juristes, historiens) se doivent d'intégrer ces questions normatives sur la place de la dépense de santé ou des transferts liés à la retraite dans l'économie en général ou encore sur les préférences sociétales en matière de transferts sociaux.

Il en résulte un renouveau de la réflexion en économie politique de la protection sociale. Avant d'être marginalisée à la fin du 19^e siècle par Marshall

et Edgeworth, l'économie politique était simplement synonyme d'économie. Aujourd'hui, il s'agit d'un sous-domaine de l'économie qui s'intéresse aux institutions potentiellement justifiées par des échecs de marché et reposant sur des choix politiques autant que sur des choix de consommation et d'investissement. Il s'agit d'économie, donc il existe un postulat (même vague) de rationalité, soit individuelle soit des classes sociales, soit même des institutions bureaucratiques elles-mêmes. Il s'agit aussi de politique, donc de comprendre comment les institutions sont générées par des mécanismes de vote (un individu, une voix) et non par des mécanismes de marché (un Euro, une voix).

Du point de vue disciplinaire, ce sous-domaine regroupe aussi bien : (i) des économistes orthodoxes, pour lesquels les électeurs votent de façon rationnelle et égoïste et les institutions sont générées par des quasi-référendums (l'école des choix publics) ; (ii) des institutionnalistes, qui vont s'intéresser plutôt aux contraintes historiques (path-dependency) ; (iii) des marxistes, qui vont chercher à comprendre les choix rationnels des classes politiques capables de s'arroger un monopole de la décision politique en environnement officiellement démocratique ; (iv) et des politologues et sociologues, qui vont s'intéresser plus aux processus par lesquels les décisions sont prises (ou non) et qui peuvent bloquer l'expression de l'électeur rationnel cher aux économistes des choix publics.

Parce que les disciplines sont différentes, les outils méthodologiques sont eux aussi très variés : on trouve des simulations théoriques fondés sur la distribution des utilités en équilibre général (générant ainsi un niveau optimal de protection sociale pour un système donné de prélèvements) ou partiel (générant des possibilités de réformes d'un système existant) ; des descriptions fouillées des cheminements historiques conduisant aux situations de statu quo et de trappes politiques, des analyses normatives comparant le bien-être social sous diverses options politiques (retraites par répartition ou par capitalisation dans des modèles de générations imbriquées) ; des approches expérimentales (ou plus qualitatives) mesurant les préférences individuelles pour la redistribution ou l'équité ; ou encore des évaluations des effets macroéconomiques ou sur le bien-être social des politiques publiques en utilisant des méthodes quasi-expérimentales.

Ces approches sont sans doute nouvelles pour les domaines du chômage,

de la santé et de la famille, mais elles sont beaucoup plus anciennes dans le domaine des retraites (au moins depuis la controverse entre Lerner et Samuelson à la fin des années 1950).

3 Types de contributions invitées :

Ce numéro de la RFAS souhaite faire d'abord le point des connaissances (et sur ce qui peut être dit raisonnablement sur les évolutions prévisibles) sous la forme de revues de littérature sur :

- les modes de financement des divers domaines de la protection sociale (public/privé, obligatoire/volontaire, progressif/uniforme/au risque),
- les modes de distribution des services (paramètres des systèmes de retraite et d'indemnisation du chômage ou de l'invalidité, mécanismes de rationnement des soins et de paiements des producteurs de soins, gestion des modes de garde des enfants)
- les délimitations du périmètre de la protection sociale : droits à des filets de sécurité ou dé-marchandisation (decommodification) massive des choix sociaux.

Ce point de connaissances sera suffisamment général pour pouvoir caractériser des ensembles de pays (Europe, OCDE, pays en développement), mais des illustrations sur des cas nationaux (ou infra-nationaux) seront évidemment bienvenues.

En plus des points de connaissances, le numéro souhaite être l'occasion de présenter des articles sur des sujets particuliers de recherche sur ce domaine.

Voici ci-dessous quelques suggestions de domaines de recherches sur lesquels la RFAS invite les chercheurs à proposer des contributions originales et innovantes.

3.1 Modes de financement des soins :

La santé diffère des retraites et du chômage en ce que le bénéfice n'est pas proportionnel au revenu. Que sait-on de la redistributivité du système de soins (en fonction du revenu) ?

Peut-on justifier de redistribuer le revenu par l'intermédiaire du financement de l'assurance maladie plutôt que directement (par l'impôt sur le revenu

par exemple) ? Ou bien faut-il envisager un financement des soins découplé du revenu (prime forfaitaire, taxe sur la consommation) ?

Que sait-on du rôle de l'externalité altruiste en santé ? On dit souvent que les contribuables sont prêts à financer les soins parce qu'ils trouvent une satisfaction à savoir que leurs concitoyens peuvent accéder à des soins nécessaires à leur survie ou à la qualité de leur vie, mais on ne sait pas véritablement mesurer cette préférence altruiste. Plus généralement, que sait-on du rôle de la préférence pour l'équité en santé, dépendance, et invalidité ?

Que sait-on du niveau optimal du partage public (obligatoire) – privé (volontaire) dans le financement des soins ?

Faut-il tenir compte de l'équité inter-générationnelle dans le financement de la dépendance et de la santé (voire de l'invalidité), et, si oui, comment et à quelle hauteur ?

Que peut-on dire sur la détermination du niveau optimal de la dépense publique en santé (d'abord de la dépense totale, puis de la part publique), c'est-à-dire sur ce que la société française (ou autre) serait rationnellement prête à consacrer de sa richesse nationale à la santé ?

3.2 Financement des retraites :

Que sait-on des transferts entre générations induits par la protection sociale et peut-on mesurer le degré d'équité inter-générationnelle (on appelle ici des critiques du modèle de comptabilité inter-générationnelle de Auerbach et Kotlikof, ainsi que des mesures empiriques du concept dans des cas nationaux particuliers) ? Que peut-on dire sur le besoin de tenir compte de l'équité inter-générationnelle en matière de financement de la retraite par répartition (faut-il introduire un mécanisme de pré-financement par cohorte et, si oui, à quelle hauteur) ? Au-delà de l'équité, dans quelle mesure les besoins de financement de la protection sociale (retraites et santé) peuvent-ils pénaliser la croissance économique à long-terme (notamment en contraignant l'investissement nécessaire en infrastructure et éducation des futures générations) ? Comment faut-il tenir compte des disparités d'espérance de vie entre hommes et femmes ou entre classes sociales dans les paramètres des systèmes de retraite ?

Comment asseoir les rendements des systèmes sur des paramètres économiques comme le taux d'intérêt ou la croissance de la productivité ?

3.3 Responsabilité individuelle et responsabilité sociale :

Les différences entre pays dans les taux de remplacement des systèmes publics de retraite ou encore dans la prise en charge des personnes dépendantes (enfants ou personnes âgées); par exemple, un salarié gagnant le salaire moyen toute sa carrière et sans interruption de carrière recevra moins de 40% de son salaire lors de son passage à la retraite de sa pension publique au Canada ou aux USA, mais plus de 66% en France ou aux Pays-Bas. Que sait-on des déterminants et justifications de telles différences (préférences sociétales, histoire et dépendance du passé, inégalités des revenus primaires qui poussent l'électeur médian à vouloir des degrés de redistribution différents) ? Quels sont les apports des approches normatives sur ces questions ? De même, dans certains pays, la politique familiale est une politique d'aide aux enfants les plus pauvres ou exclue les ménages les plus riches alors que d'autres pays, comme la France, distribuent des aides universelles (quel que soit le niveau de revenu). Que sait-on des déterminants de ces choix, quelles en sont les conséquences redistributives, et que peuvent dire les approches normatives sur leurs bien-fondés ?

3.4 Mondialisation et protection sociale :

Peut-on garder des systèmes de transferts de revenu dans un monde de libre circulation du travail, dans lequel le lien entre contribution et bénéfice est moins clair ?

Peut-on garder des systèmes de protection sociale ambitieux dans un monde de libre circulation des biens et du capital, dans lequel la concurrence fiscale peut éventuellement avantager des pays à faible protection sociale (soit qu'ils attirent plus d'investissements étrangers comme l'Irlande d'avant 2008, soit qu'ils maintiennent artificiellement des coûts du travail très bas, comme on en accuse parfois certains pays du tiers-monde) ?

Enfin, quel a été et quel est le rôle potentiel des institutions internationales (OCDE, BIT, OMC, Conseil de l'Europe) dans l'éventuelle convergence des

modes de protection sociale entre pays riches ?

Des informations complémentaires sur le contenu de cet appel à contributions peuvent être obtenues auprès de Michel Grignon co-rédacteur en chef de la RFAS, qui a en charge la préparation du numéro, à l'adresse suivante :

grignon@mcmaster.ca

Pour soumettre un article, utilisez l'adresse suivante :

rfas-drees@sante.gouv.fr

La date limite d'envoi des manuscrits est le 1^{er} septembre 2012

Les articles doivent être présentés selon les normes décrites dans les "recommandations aux auteurs" disponibles sur :

<http://www-valid.drees.sante.gouv.fr/recommandations-aux-auteurs-rfas,10913.html>